DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 FEVRIER 2025

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONS DE COLLECTE

ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS 2024-082 DU 17 DECEMBRE 2024 ET 2023-039 DU 15 JUIN 2023

DE 2025-002

Nombre de conseillers
En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 16
Absents : 33
- dont ayant donné pouvoir : *11*

Votants : 27
-dont « pour » : 27
-dont « contre » : 0
- Abstentions : 0
- Non-participations : 0
- Non votants : 0

Le vendredi 07 février 2025 à 16h00,
Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le lundi 03 février 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre	COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine FERRARI Blaise GERONIMI Pierre Marie	GUIDICELLI Maria GIUDICELLI Jean LESCHI Pierre MORACCHINI Christian	OLMETA Pierre ROCCHI Ange Toussaint SARGENTINI François TADDEI Pierre

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) BARTOLI Marc (à Ferrari Blaise) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre)	CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent) GIAMARCHI Jean Marc (à Sargentini François) GUIDICELLI Mathieu (à Rocchi Ange Toussaint)	MAESTRACCI Jean Felix (à Giudicelli Jean) POLIDORI Michel (à Guidicelli Maria)	SALICETI Nicolas (à Cognetti Turchini Catherine) SOUSTRE Frederic (à Brigole Jean)

Absents :

ALBERTINI Lucie ANTONIOTTI Serge BERNARDI François Albert BERTINI Jean Marcel CASANOVA David CIATTONI Michel COSTA Jacques COSTA Lucien FILIPPI Jean François	FRANCESCHETTI Bernard GILLET VITTORI Stéphane LECA Jacques MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine NASICA Pierre NEGRONI Jérôme ORSINI François	ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean Félix PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane RENUCCI Franck RENUCCI Jean ROSSI Alexandre	SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 07 FEVRIER 2025 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Monsieur le Président précise au conseil communautaire la nécessité de l'acquisition de deux camions pour les besoins du service déchets ménagers des 42 communes membres de la Communauté de communes.

Il présente les propositions tarifaires des garages TERBERG MATEC d'un montant de 189 500 € H.T. pour le camion 2 et SN VIC pour le camion 3 d'un montant de 134 000 € H.T.

Le montant total de l'opération s'élève donc à 323 500 € H.T.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250207-2025-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Le Président propose de solliciter l'aide financière de l'État et la Collectivité de Corse selon le plan de financement suivant :

Plan de financement Acquisition de deux camions de collecte BOM **Camion 2 : 189 500 € H.T.** **Camion 3 : 134 000 € H.T.** **<u>TOTAL : 323 500 € H.T.</u>**	**MONTANT DE L'OPERATION : 323 500 € H.T.**
CdC 61.78 %	**199 850 €**
Etat DETR 28.22 %	**91 291.70 €**
CCPP 10% + TVA	**32 358.30 € + TVA**

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1111-10,

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

DECIDE :

Par 27 voix Pour **0 Contre** **0Abstentions** **0 Non-participation**

- **D'adopter** le plan de financement ci-dessus ;
- **De solliciter** la participation financière de l'État et de la Collectivité de Corse ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ces demandes de subvention ;
- **D'inscrire** au budget les crédits nécessaires à l'opération.

Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 07 février 2025
Le Président
François SARGENTINI

COMMUNAUTE DE COMMUNES 20236 FRANCARDO OMESSA PASQUALE PAOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250207-2025-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

VEHICULES INDUSTRIELS CORSES SN
Route de l'aéroport
Lieu-dit Poretta
20290 LUCCIANA
Tél : 04.95.33.30.94
Fax : 04.95.33.31.45
E.MAIL : c.roy@snvic.fr

Siret 337 660 476 00033 NAF 4519Z
Sarl au capital de 100 000 €
RIB CA BASTIA 12006 00081 31149774010 018
TVA INTRA FR 61 337 660 476

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

Image non contractuelle

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250207-2025-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

VEHICULES INDUSTRIELS CORSES SN
Route de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél : 04.95.33.30.94
Fax : 04.95.33.31.45
E.MAIL : roy.christophe.vic@orange.fr

Siret 337 660 476 00025 NAF 4519Z
Sarl au capital de 100 000 €
RIB CA BASTIA 12006 00030 31149774010 07
TVA INTRA FR 61 337 660 476

IVECO

COM'COM PASQUALE PAOLI

A Lucciana, LE 20 NOVEMBRE 2024 ,

Monsieur,

Conformément à votre demande, veuillez trouver ci-joint, notre proposition pour l'acquisition d'un véhicule de notre marque :

NEW IVECO DAILY MY2024 72C18H/P
BOM PROVENCE BENNE
roues arrière jumelées,
180 CH

Nous restons à votre entière disposition afin de vous apporter des informations complémentaires,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos salutations distinguées.

CHRISTOPHE ROY

06.24.03.71.80

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250207-2025-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

VEHICULES INDUSTRIELS CORSES SN
Route de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél : 04.95.33.30.94
Fax : 04.95.33.31.45
E.MAIL : roy.christophe.vic@orange.fr

Siret 337 660 476 00025 NAF 4519Z
Sarl au capital de 100 000 €
RIB CA BASTIA 12006 00030 31149774010 07
TVA INTRA FR 61 337 660 476

NEW DAILY MY2024 72C18H/P
BOM PROVENCE BENNE

PLACES ASSISES	**3**
PTC	**7.2T**
PTRA	**10T**
BOITE DE VITESSE	**BV 6 MECANIQUE**

MOTORISATION

Moteur 3.0 HPI
180CH
Diesel à injection direct suralimenté avec turbo intercooler
Système d'injection rail commun
Système antipollution **EURO 6**
ADIBLUE

CHASSIS

Châssis en longeron acier en U

ESSIEUX

Roues indépendantes pour **l'essieu AV renforcé QUAD TOR**
Pont à réduction simple pour l'essieu AR

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250207-2025-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

VEHICULES INDUSTRIELS CORSES SN
Route de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél : 04.95.33.30.94
Fax : 04.95.33.31.45
E.MAIL : roy.christophe.vic@orange.fr

Siret 337 660 476 00025 NAF 4519Z
Sarl au capital de 100 000 €
RIB CA BASTIA 12006 00030 31149774010 07
TVA INTRA FR 61 337 660 476

IVECO

SUSPENSION

Double bras oscillant et lame transversale acier pour l'AV
PNEUMATIQUE ARRIERE

FREINAGE

TELMA USINE
Frein à disque 300 mm pour l'AV et 296 mm pour l'AR
Système ABS et EBD

CABINE

- Cabine de type semi avancé à trois places (conducteur + 2 passagers), montée sur 4 plots en caoutchoucs souple pour assurer la suspension.
- Cage de sécurité en acier intégrée dans la structure de la cabine.
- Construction monocoque en tôle emboutie rivetée au châssis.
- Isolation phonique de la cabine.
- Protection anticorrosion de la coque et des parties emboîtées, par galvanisation et/ou cataphorèse, avec une large utilisation de tôles galvanisées.
- Revêtement avec matériau anti-abrasif pour le soubassement de caisse, les passages de roue et le compartiment moteur.
- Bandes pare-chocs latérales en matière plastique.
- Pare-brise galbé en verre laminé renforcé encollé.
- Portes de cabine avec vitres descendantes à commande électrique et larges vide-poches.
- Plancher cabine revêtu d'un matériau synthétique.
- Cloison arrière avec fenêtre.
- Plafonnier central cabine avec plafond équipé d'un éclairage intérieur automatique.
- **Siège conducteur suspendu à trois positions de réglage avec dossier enveloppant, revêtement tissu de qualité supérieure, accoudoir et appuie-tête.**
- Rétroviseurs extérieurs des deux côtés à grand angle intégré chauffants et réglables électriques.
- Banquette passagers fixe deux places avec appuie-tête.
- Poignée de soutien pour passager

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250207-2025-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

VEHICULES INDUSTRIELS CORSES SN
Route de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél : 04.95.33.30.94
Fax : 04.95.33.31.45
E.MAIL : roy.christophe.vic@orange.fr

Siret 337 660 476 00025 NAF 4519Z
Sarl au capital de 100 000 €
RIB CA BASTIA 12006 00030 31149774010 07
TVA INTRA FR 61 337 660 476

Les éléments suivants sont intégrés au tableau de bord en matériaux soft-feeling antireflets :
-Compte-tours électronique analogique.
-Indicateur de niveau carburant avec témoin de réserve.
-Indicateur de température d'eau moteur avec témoin de température élevé.
-Affichage numérique avec les indications suivantes :
-Totalisateur kilométrique (partiel et total).
-Horloge.
-Température extérieur (uniquement avec les options : climatisation, cluster niveau 2).
-Atténuateur d'éclairage des instruments
-2 boîtiers adaptés aux normes DIN pour l'installation d'un autoradio, GPS, etc.
-Boîte à gants (sauf AIR BAG passager).
-Cendrier à tiroir éclairé et allume-cigares.
-Deux haut-parleurs.
-Antenne radio incorporé au rétroviseur.

COULEUR **Blanc IC194**

EQUIPEMENTS

BOM PROVENCE BENNE (CF CARROSSERIE PROVENCE BENNE)
CROSWIND ASSIST
LAMES DE RENFORTS ARRIERE
NORME BOM
PROTECTION CARTER
2 CALES DE ROUES
PARE BRISE CHAUFFANT
PRISE DE FORCE POUR BOM
RESERVOIR 120L
RANGEMENT CAPUCINE

Direction assistée hydraulique
Roue de secours / porte roue P.A.F arrière
Protection carter
Rangement au dessus pare brise

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250207-2025-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

VEHICULES INDUSTRIELS CORSES SN
Route de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél : 04.95.33.30.94
Fax : 04.95.33.31.45
E.MAIL : roy.christophe.vic@orange.fr

Siret 337 660 476 00025 NAF 4519Z
Sarl au capital de 100 000 €
RIB CA BASTIA 12006 00030 31149774010 07
TVA INTRA FR 61 337 660 476

IVECO

Poignées accès cabine

PACK COMFORT

ANTI-BROUILLARD AVANT
BANQUETTE PASSAGER /CEINTURE 3 POINTS/TABLETTE DANS DOSSIER
CHARGE USB COTE CONDUCTEUR ET PASSAGER
CLIMATISATION MANUELLE
MY IVECO INFO RADIO TACTILE 7 POUCES
REGULATEUR VITESSE
RETROVISEURS CHAUFFANTS REGLAGE ELECTRIQUE
SIEGE CONDUCTEUR CONFORT SUSPENDU AVEC REGLAGE LOMBAIRE

PACK STYLE

BADGE EXTERIEUR METAL NOIR
CALANDRE CHROMEE
PHARES AVANT FULL LED
VOLANT CUIR

GARANTIE VEHICULE 2 ANS
sur l'ensemble du véhicule IVECO chaine cinématique, pièces et main-d'œuvre, hors pneumatiques...

DELAI : 10 mois après notification

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250207-2025-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

VEHICULES INDUSTRIELS CORSES SN
Route de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél : 04.95.33.30.94
Fax : 04.95.33.31.45
E.MAIL : roy.christophe.vic@orange.fr

Siret 337 660 476 00025 NAF 4519Z
Sarl au capital de 100 000 €
RIB CA BASTIA 12006 00030 31149774010 07
TVA INTRA FR 61 337 660 476

IVECO

PRIX DE VENTE HT : 134 000,00 €

AVEC CARROSSAGE BOM PROVENCE BENNE INCLUS

DECOMPOSE COMME SUIT

CHASSIS IVECO 70 300 € HT
CARROSSERIE B.O.M PROVENCE BENNE 63 700 € HT

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250207-2025-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

TERBERG MATEC FRANCE

7, rue des Malines 91090 LISSES
Tel : 01 60 19 87 80

Client : AO CC Pasquale Paoli
Offre 20241013-1 / projet 2 bennes Olympus 14m3 Upc / prix unitaire

Offre valable 15 jours. Tarification valable pour une livraison jusqu'à T4/2025
V20240619

Date :	13/10/2024

PRIX NET CLIENT HT :	189 500,00 €
TVA 20% :	37 900,00 €
TTC :	227 400,00 €

Ref Terberg Matec	Désignation
	CHASSIS FOURNI PAR TERBERG
	Descriptif châssis : D 19 WIDE P4X2 BOM 320E6 selon le descriptif technique joint à cette offre
	BENNE OLYMPUS
OLYMPUS	Benne pour châssis prédisposé conforme à la Directive Machines 2006/42/CE, à la norme 1501-1, au Code de la Route. Faux châssis 115mm, taux de tassement variable, pupitre de commande en cabine, commande de vidage en cabine, boîtiers de commande de compaction droite et gauche, vidéo arrière couleur, trappe latérale caisson, compteur horaire et compteur de cycles de compaction, chariot, pelle et trémie complète en hardox 400, huile hydraulique E46, coupleur rapide pour remplissage réservoir hydraulique, vanne de vidange réservoir hydraulique, vanne d'isolement circuit hydraulique, témoin de colmatage filtre hydraulique en cabine, témoin de niveau huile hydraulique minimum en cabine,bip de recul, feu LED éclairage de plaque minéralogique, feux LED latéraux oranges. Récupération des jus à l'avant du caisson avec vanne 2" et tuyau souple, réhausse avant caisson de 80cm, 1 béquille de sécurité, éjecteur dépassant 150mm, les ailes enveloppantes standard.
	TYPE OLYMPUS
4060192-1	OL 14W FBM (13.7m3)
	Standard équipement
4052800-1	Extincteur 6 kg dans coffre (modèle TERBERG)
4056343-1	Pare cyclistes (2 lisses latérales)
4056345-1	Feux de signalisation arrières LED bas (et haut, sauf benne sans marche pied) avec "protection" (retour métallique sur les côtés) *SI LC auxiliaire en version étroite, montage des feux sur le LC*
	Feux de signalisation arrières LED haut *(SI LC auxiliaire type Euromax/Omnimax/Eurotrade, montage des feux bas sur le LC)*
4056346-1	Feux de gabarit arrières LED sur bras souple (haut)
4056356-1	Bandes latérales rétro réfléchissantes jaunes arrières et blanches latérales (ou jaunes latérales sur demande code 142031)
4056493-1	Bandes chevrons rouges et blanches classe 2 (ESC - B) (cabine et benne)
4056349-1	Disques 80 / 90 km
4056350-1	Plaques reflex arrières
4056338-1	Vanne 2" vidange trémie côté droit (bouchon 2" côté gauche)
4056340-1	Neutre automatique si disponible sur châssis
4051178-1	Supports transversaux sous caisson AVEC 1 pelle et 1 balai
4056342-1	2ème béquilles de sécurité
4056344-1	Boîtier de décomposition du cycle de compaction à l'arrière droit
4056825-1	Trémie 6mm fond + 7mm côtés (au lieu de 8 + 7)
4058359-1	Marchepieds repliables avec grilles et protection caoutchouc autour de la grille (pour LC UPC)
4056352-1	Pompe flasquée (ou sur transmission si incompatibilité) double corps si prise de mouvement arbre creux cannelé et compatible avec le chassis
4059410-1	Fin de cycle de compaction en roulant (pour rappel si trémie ouverte, arrêt du cycle en phase dangereuse (descente chariot))
	OPTIONS RETENUES CABINE ou autre
4024046-1	Bip sonore de marche arrière à intensité variable
	Prise DB25 pour la prédisposition géolocalisation *obligatoire si prédispo GPS*
	OPTIONS RETENUES CAISSON
4023968-1	Coffre de rangement en plastique 90L selon place disponible
	GSRII : montage des capteurs ultrasoniques + repositionnement de la caméra arrière (Kit complet + rallonge cable fournis par le constructeur du châssis)
	OPTIONS RETENUES PORTE
4056496-1	(Pack Led) 2 Feux de travail blanc LED
4024009-1	(Pack Led) Feu de travail blanc dans trémie LED
4052414-1	(Pack Led) 2 gyrophares avant à LED
4046034-1	Feux à éclats LED arrières (pour "véhicule à progression lente") *Std pour l'Omnimax V2*
4024029-1	Bavette sous trémie et devant marche pied ripper
4046022-1	Graissage central automatique du système de compaction -Pompe ILC
	Prédisposition pour graissage centralisé du système de compaction
	LEVE CONTENEURS / POSTE ARRIERE
4035722-1	LC UPC : Fourniture et montage lève conteneurs simple peigne UPC (capacité 300kg)
4054937-1	LC UPC : Tôle de fermeture
4054938-1	LC UPC : Retenues de bacs type gouttes d'eau TERBERG
4056354-1	LC UPC : Mode secouage sur UPC
4054939-1	LC UPC : 2ème boîtier de commande à gauche pour lève conteneurs UPC
4050594-1	LC UPC : Réhausse de trémie 1600mm au lieu de 1400mm (suppression des barrières immatérielles)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250207-2025-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Ref Terberg Matec	Désignation
	COMMENTAIRES
GARANTIES	2 ans (pièces, main d'œuvre et déplacement) ou 3000 heures de fonctionnement benne (au premier des 2 termes échu), selon nos conditions de garantie. *TERBERG MATEC assure et gère les demandes de garantie uniquement sur les matériels fabriqués et/ou distribués par les usines du Groupe Terberg. Toutes les demandes de garantie concernant les autres matériels sont à faire aux fournisseurs concernés (exemple : châssis, grue, pesée, ...)*
FORMATION	Mise en route / formation utilisateur à la livraison sur site client
DELAIS	14 à 16 semaines à réception de châssis (avec un minimum de 12 semaines entre la notification et la livraison du châssis conforme.) hors 4 semaines au mois d'août et 2 fin décembre. (Un châssis livré en retard peut engendrer une perturbation de notre production et donc un allongement sensible de notre délai) Délai sortie usine à ce jour : à confirmer au moment de la commande
COULEUR	Couleur benne (et lève conteneurs si présent) : blanc cabine
	en gris RAL 7001 : pelle, chariot, vérins de porte, vérins de compaction et marche pied et tous supports (feux...)
PAIEMENT	Selon condition de l'appel d'offre
CHÂSSIS	La définition du châssis doit être validée par TERBERG avant la prise de commande. Le châssis est à livrer à l'usine RosRoca, Av cervera s/n, Tarrega 25300 (Espagne). Le délai de livraison du chassis est à valider avec TERBERG Le concessionnaire vendeur du châssis est responsable de la bonne définition de son châssis notamment vis-à-vis de la réglementation Machines et EN 1501-1. S'il n'est pas correctement prédisposé le carrossier se réserve le droit de modifier son offre (exemple : retrait des marche pieds si le châssis ne possède pas les prédispositions nécessaires).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250207-2025-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025
Pour l'autorité compétente par délégation